

RENÉ LÉVESQUE DONNE DES ARMES À SES DÉTRACTEURS



J-Jacques SAMSON

À QUÉBEC

◆ Le premier ministre René Lévesque a-t-il décidé que les carottes sont cuites pour lui?

C'est l'interrogation qui se dégageait hier sur la colline parlementaire à Québec après la désinvolture dont le premier ministre a fait preuve devant un aréopage de 150 jeunes, bien sélectionnés, pour le lancement de l'Année internationale de la jeunesse, dans la grande salle de bal du Château Frontenac.

M. Lévesque a raté une belle

occasion de refaire son image à sa première sortie publique depuis son retour lundi de la "phase II" de ses vacances, présentées comme une sorte de cure après les signes de "burn out" qu'il avait donnés en décembre et en janvier.

Le gouvernement avait tout fait pour empreindre de solennité la mise en marche de l'Année internationale de la jeunesse: les

trois quarts du Conseil des ministres s'étaient déplacés, la crème de la jeunesse québécoise avait été rassemblée, au Château Frontenac s'il vous plaît...

Le cadre était idéal pour celui qui, farouchement déterminé à fournir un sprint de fin de carrière politique, aurait voulu profiter de cette tribune comme tremplin.

M. Lévesque est épié depuis

deux mois par les médias, ses propos sont scrutés, ses gestes sont mesurés par une presse à la poursuite de "René la gaffe". Il en sera ainsi jusqu'aux élections ou jusqu'à ce que M. Lévesque annonce qu'il abandonne la vie politique. Il est marqué.

Le premier ministre, dans pareilles circonstances, avait tout

Lire A-2, LEVESQUE



LE SOLEIL

VENDREDI 8 FÉVRIER 1985 QUÉBEC, 89e année, no 41.

50 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd

Livraison à domicile (7 jours) 2,50\$ les de la Madeleine-Gaspé-Perce-Abitibi 50¢ 35¢



DÉBUT DU CARNAVAL

À QUÉBEC, C'EST FÊTE

◆ Contenant son émotion, Isabelle Drouin, duchesse de Montcalm, a été désignée par le sort reine du 31e Carnaval de Québec, quand fut tirée du baril la 16e capsule, hier, au Palais de neige sur la colline parlementaire. Près de 4,000 carnavaliers n'avaient pas craint de braver un froid sibérien pour entendre le président Me Léopold Fournier crier le nom de celle qui présidera maintenant à toutes les festivités en compagnie de Bonhomme, au cours des 10 prochains jours. Depuis hier, Québec est en fête... les réjouissances sont commencées.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve
Isabelle Drouin, du duché de Montcalm, est la reine du 31e Carnaval de Québec.

Page A-3



Mme Adèle BOURGAULT

105 ANS

DÉCÈS DE L'UNE DES DOYENNES DU QUÉBEC

◆ SAINT-JOSEPH — Une des personnes les plus âgées, Mme Adèle Bourgault, originaire de Saint-Sylvestre de Lotbinière, est décédée, hier, au Centre d'accueil Notre-Dame-de-la-Protection, de Sainte-Marie de Beauce, à l'âge de 105 ans et 10 mois.

par Paul-Henri DROUIN du bureau du Soleil

La directrice du centre d'accueil, sœur Gertrude Beaulieu, a déclaré au SOLEIL, "la centenaire ne se sentait pas bien que depuis une semaine mais ne voulait pas admettre qu'elle était malade". Sa seule remarque aurait été "je vis donc bien longtemps moi".

Mme Bourgault qui résidait à ce centre d'accueil de Saint-Lire A-2, DÉCÈS

SOMMAIRE

- Annonces classées..... C-3 à C-6
- Arts et spectacles B-6 à B-9
- Bridge C-6
- Carrières et professions B-10
- Décès C-7
- Economie-finance C-1 et C-2
- Editorial B-4
- Feuilleton B-9
- Horoscope C-6
- Information régionale A-5 à A-7
- Loterie A-2
- Monde B-3
- Mot mystère C-6
- Mots croisés..... C-6
- Où aller à Québec B-9
- Patron C-6
- Politique..... B-1 et B-2
- Télévision..... B-6
- Votre page B-5

METEO



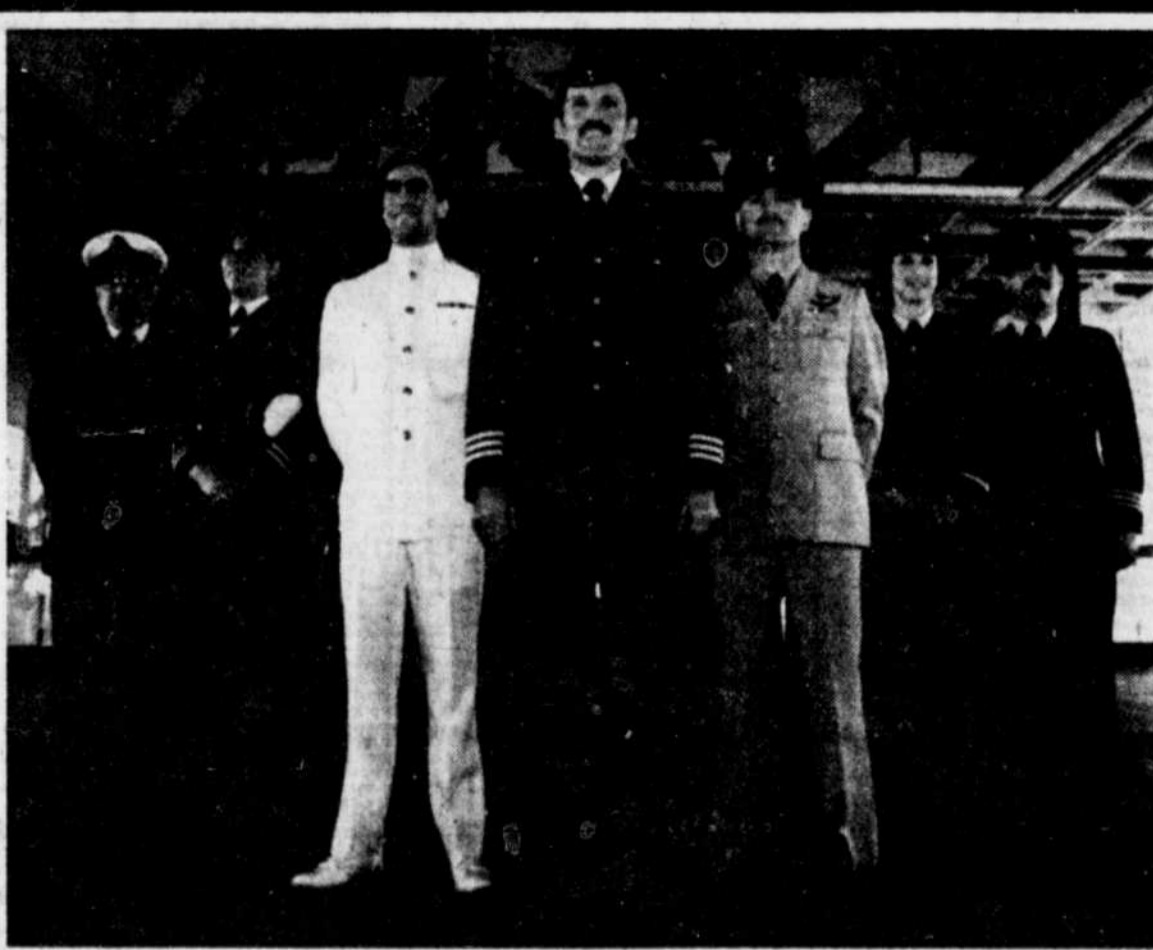
Ennuagement en matinée et neige par la suite, aujourd'hui à Québec et dans l'est. Maximum de moins 13 à moins 15. Demain: nuageux et neige.

détails, page A-4

PROCÈS DE LORTIE

MISE EN GARDE DU JUGE SUR L'OPINION DES PSYCHIATRES

page A-5



LE "NEW LOOK" DE NOS FORCES ARMÉES

◆ Comme l'avaient promis les conservateurs, les membres des forces armées canadiennes porteront bientôt de nouveaux uniformes distinctifs. Ces nouveaux "modèles" ont été présentés en avant-première hier. Les trois uniformes de gauche seront ceux de la marine, celui du centre de l'aviation et les trois de droite pour l'armée de terre. Ces uniformes destinés aux 82,000 membres des forces armées coûteront \$35,6 millions au Trésor fédéral.

page B-1



◆ Les Nordiques ont subi hier une défaite de 5-4 contre le Canadien au Colisée. Montréal a remporté ainsi les quatre affrontements cette saison dans la Vieille Capitale. Avec cette victoire, le Canadien rejoint les Sabres de Buffalo en tête de la section Adams. Nilan a scellé l'issue du match avec son deuxième but de la soirée à 12:37 minutes en troisième période.

pages 2, 3, 4 et 5

LAFLEUR PRIS AU PIÈGE...

◆ Guy Lafleur n'a pas changé de camp. Il n'est pas sous contrat avec les Nordiques. L'ex-joueur-étoile du Canadien a été tout simplement une autre "victime" des festivités carnavalesques des étudiants en génie civil de Laval.

page 2



ENQUÊTE SUR LES CRIMINELS DE GUERRE AU CANADA

◆ OTTAWA (PC) — Le juge Jules Deschênes, de la cour supérieure du Québec, a été choisi, hier, par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, M. John Crosbie, pour présider une commission d'enquête sur les criminels de guerre.

par Pierre APRIL

Cette commission, dont les travaux devront être terminés le 31 décembre 1985, procédera à des enquêtes sur la présence au Canada de présumés criminels de guerre et tentera de retrouver tous ceux qui vivraient actuellement au pays.

Les règles et modalités de fonctionnement de la commission seront déterminées par le juge Deschênes. Le commissaire sera autorisé à accéder au personnel, documents, pièces justificatives, dossiers et registres des ministères et organismes du gouvernement du Canada et retenir les services de toute personne qui lui paraît nécessaire ou utile à l'accomplissement de sa mission.

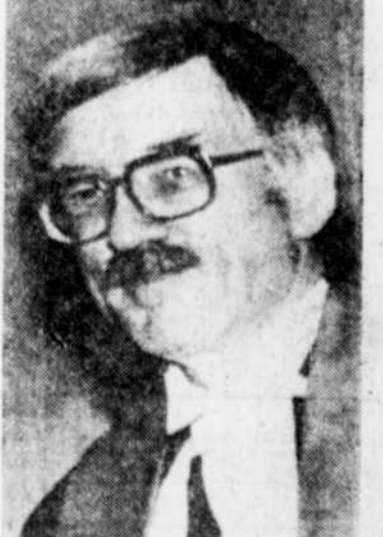
L'enquête sera en principe publique et le commissaire sera autorisé à déclarer le huis clos chaque fois qu'il l'estimera nécessaire dans l'intérêt public ou pour la protection de la vie privée des personnes en cause.

Le juge Deschênes sera par

contre tenu de respecter dans l'exercice de son mandat les règles de la sécurité nationale et des secrets d'Etat. Dans son rapport, il devra s'assurer que le secret des sources intérieures du Canada en matière de sécurité et le caractère confidentiel des informations qu'un Etat étranger a fournies sous le sceau du secret soient respectés.

Le juge Jules Deschênes a été admis au Barreau du Québec en 1946. Il a exercé sa profession dans le secteur privé jusqu'en 1972, année où il a été nommé

Lire A-2, CRIMINELS



Le juge Jules DESCHENES



La relève

Le bureau du ministre Michel Clair a fait parvenir un communiqué de presse intitulé "Une relève prometteuse pour la Ligue nationale d'improvisation". L'une des photos accompagnant le texte, prises mercredi soir, montre réunis sur le même trio les ministres Pierre-Marc Johnson, Guy Chevrette et Clément Richard, justement identifiés dans les milieux politiques comme ceux qui préparent l'après-Lévesque.

LÉVESQUE (Suite de la première page)

avantage à se présenter devant cet auditoire avec un texte bien préparé, rigoureusement structuré, très étoffé et à éviter l'improvisation, son humour que de moins en moins de gens apprécient et son style intimiste qui lui ont coûté si cher depuis quelques semaines alors que c'étaient de précieux atouts politiques dans le passé.

Il semble que M. Lévesque qui cette semaine conseillait aux journalistes de lire les Mémoires de M. Georges-Émile Lapalme, ne soit pas disposé lui non plus à faire beaucoup de concessions.

Du Lévesque

M. Lévesque a commencé son discours mercredi en disant aux jeunes réunis devant lui "qu'il y a une chose qu'il ne faut jamais oublier en politique, c'est qu'il ne faut pas se prendre pour d'autres. Des fois, c'est vital au lendemain des sondages...", a-t-il ironisé.

Le premier ministre s'est adressé à ces "cracks" (ces "sujets remarquables") regroupés au Château Frontenac, sur le ton, avec un vocabulaire et dans le style oratoire si particulier qui est le sien depuis toujours, constate-t-on à l'audition de l'enregistrement de

son discours. La référence trop familière à la championne Sylvie Bernier, affublée de "petite garce" parce qu'elle lui a déjà enlevé sa cigarette, ses "inside jokes" à l'endroit de ses collègues du Conseil des ministres n'auraient pas fait sursauter il y a quelques mois encore.

De politicien sympathique parce que non conformiste, M. Lévesque est devenu un malappris dans les jugements qu'on pose sur lui.

Ce qui lui a surtout fait défaut mercredi, c'est d'avoir présenté à son auditoire-jeunesse et aux médias une vision nouvelle de la société québécoise, un programme politique qui les rejoigne et qui les enthousiasme.

(M. Lévesque n'a pas voulu utiliser le texte qui avait été préparé pour lui, ont glissé des sources proches du premier ministre.)

Même ses ardents supporteurs à l'intérieur du Parti québécois attendent cela de lui depuis le 19 janvier. Les partisans de M. Pierre-Marc Johnson utilisent constamment cet argument en faveur du dauphin.

M. Lévesque donne des armes à

ses détracteurs avec des performances comme celle de mercredi. Ou peut-être se fiche-t-il totalement déjà de la rentabilité politique de ses propos et gestes?

Dans son for intérieur, la page est peut-être tournée?

S'il n'annonce pas rapidement une décision en ce sens, des "loups" dans la députation seront prêts à réclamer son départ. M. Lévesque devra en effet traverser des réunions spéciales du caucus des députés et du Conseil des ministres d'ici la fin de février.

De bons voisins

Le directeur du cabinet du leader du gouvernement, M. Marc-André Bédard, a réagi à la publication d'une note sur l'échange de bureaux entre le président de l'Assemblée nationale et M. Bédard. Selon lui, et selon M. Guay, le déménagement s'est fait avec l'accord des deux parties. Si certains en furent mécontents à un moment donné et ont fait circuler des échos en ce sens, ceux-ci sont maintenant satisfaits de leur nouvel environnement de travail.

La réputation de Me Guay lui joue de mauvais tours...

Place des jeunes se dote des 2 premiers ordinateurs MAX 20-E

◆ Enfin! Il est là, entouré par une ribambelle d'enfants qui ne demandent pas mieux que de pianoter sur ses touches. En toute naïveté.

par Michel CORBEIL

Le fruit d'une décision prise par les plus hautes instances politiques québécoises, l'objet d'une âpre querelle entre gouvernement, compagnies et commissions scolaires, le micro-ordinateur MAX 20-E a finalement fait sa première apparition publique.

Depuis hier matin, deux spécimens ont été installés à la Place des jeunes, un événement organisé par le ministère de l'Éducation dans le cadre du Carnaval de Québec. Ces appareils, jurent, non sans fierté, les porte-parole du ministère, sont les deux premiers ordinateurs à sortir de l'usine de montage de Comterm-Matra qui est chargé du contrat de livraison de 9,000 micro-ordinateurs au réseau scolaire du primaire et du secondaire.

Un MAX 20-E est au kiosque du ministère, un autre est à celui prêt à l'école L'Arc-en-ciel, du Lac-Saint-Charles. Et les élèves de cette institution du primaire se sont montrés bien indifférents au passé politique.

Devant le clavier, c'était plutôt "tasse-toi", "c'est mon tour", "je vais t'aider". C'est que l'appareil n'intimide pas les jeunes de cette école qui a apprivoisé l'ordinateur. "En autant que je ne fais pas de conférence de presse, je devrais être correct", a dit Stéphane Bourbeau, du haut de ses neuf ans.

Exposition variée

Mais l'ordinateur n'est pas la seule attraction de la place. Une quinziaine de kiosques démontrent "les talents des jeunes dans différents domaines liés à la formation". Les visiteurs peuvent prendre connaissance avec la robotique du centre de technologie du cégep de La Pocatière, les instruments de navigation de l'Institut de marine de

Rimouski, la conception de meubles du centre spécialisé à Victoriaville. Et c'est sans compter, disent les responsables du ministère, une pièce de théâtre donnée par trois jeunes comédiens, l'exposition d'affiches pour l'Année de la jeunesse et des concerts de jazz et de classique par de tout jeunes musiciens.

"J'aimerais ça, avoir 50,000 personnes, indique Mme Michèle LaSanté, du ministère. Regardez, au Carnaval, on me dit que 45,000 personnes assistent à la course d'autos et le double vont à la course de canots la semaine suivante... C'est tout près d'ici."

En fait, Place des jeunes est installée au hangar du Vieux-Marché, dans le Vieux-Port, jusqu'au 17 février. "Si ça marche bien, estime Mme LaSanté, on revient l'an prochain... s'ils veulent bien de nous." Il faut dire que les conditions sont intéressantes pour le ministère: tout l'espace du hangar leur a été gracieusement et gratuitement prêté par le Vieux-Port.



Philippe Bourbeau aux commandes du MAX 20-E. "On donnera pas des cours aux autres jeunes. On va leur montrer comment jouer avec cette patente."

CRIMINELS (suite de la première page)

juge de la cour d'appel du Québec. En 1983, il a décidé de poursuivre sa carrière de magistrat à la cour supérieure du Québec.

Auteur de nombreux articles juridiques, le juge Deschênes porte un intérêt particulier à l'indépendance de la magistrature. Il est aussi membre de plusieurs associations internationales de défense des droits et libertés civiles.

En présentant cette décision aux Communes, hier, le ministre de la Justice a souligné qu'il était au courant des questions soulevées dans la population canadienne par la possibilité qu'un des criminels de guerre le plus

notoire, le Dr Josef Mengele, ait fait des démarches pour obtenir asile au Canada.

"Le gouvernement, a-t-il dit, est très au fait des atrocités attribuées à cet individu et il est désireux de déterminer si le Canada peut faire quelque chose pour aider les intéressés à le retrouver et à le traduire devant les tribunaux."

Le ministre a aussi rappelé que de nombreuses organisations s'étaient montrées intéressées à retrouver les criminels de guerre qui, dit-on, vivent encore au Canada. "Elles nous signalent, a ajouté M. Crosbie, que certains de ces criminels auraient réussi à

pénétrer au Canada en utilisant des moyens illégaux et qu'il y en a encore beaucoup qui vivent au Canada et continuent d'échapper à la justice".

Par contre, a confié le ministre, la GRC estime que très peu de ces individus sont encore au Canada. "Le gouvernement, a-t-il dit, a conclu que les déclarations de certaines de ces organisations devaient quand même l'inciter à faire la lumière sur une question aussi importante. Ces criminels doivent être traduits devant les tribunaux et si nous pouvons contribuer à cet objectif, nous devons prendre tous les moyens pour y arriver".

DÉCÈS (Suite de la première page)

te-Marie, depuis le 21 septembre 1959, est née à Saint-Sylvestre de Lotbinière, le 7 avril 1879, d'une famille qui comptait quatre filles et un garçon. Son mari, un cultivateur du nom de Joseph Demers, l'a laissée sans enfant. Elle a malheureusement perdu son époux, il y a 26 ans, à l'âge de 78 ans.

Selon sa sœur Beaulieu, Mme Adèle Bourgault n'était pas surprise d'avoir atteint 105 ans, en donnant comme exemple que l'une de ses sœurs — Mme Joseph Nappert, née Emely Bourglit, de Saint-Sylvestre, est décédée en 1977, à l'âge de 102 ans. Deux autres des sœurs de la centenaire sont mortes à l'âge de 93 et 94 ans.

Ceci démontre bien que la famille de M. Cléophas Bourgault, de Saint-Sylvestre,

avait trouvé le secret de la longévité.

D'une lucidité extraordinaire pour son âge, Mme Adèle Bourgault ne prenait pas un seul médicament et était rarement malade, a ajouté sa sœur Beaulieu.

Seul l'ouïe faisait défaut! Ce qui ne l'empêchait pas d'aimer à converser avec ses amis, de même qu'avec son fils adoptif, Omer Demers, âgé de 68 ans, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, qui venait la voir assez régulièrement.

En plus d'être une personne très joviale, Mme Bourgault aimait rappeler le bon temps qu'elle a vécu dans le rang du Chemin Craig, à Saint-Patrice-de-Beaurivage, fit remarquer sa sœur Beaulieu.

La centenaire est exposée au funérarium Lambert, à Saint-Patrice-de-Beaurivage, et ses funérailles auront lieu demain à 10h en l'église de cette paroisse.

LA QUOTIDIENNE

(tirage du jeudi 7 février 1985)

3-0-4

0-4-8-0

Informations: 643-8990

CHEZ M. LESSARD achetez une 'pony' et vous pouvez la 'gagner'

QUI SUCCÉDERA À NICOLE PREMIÈRE ?

DEVANT LE SUCCÈS OBTENU AVEC LA PROMOTION "GAGNEZ VOTRE PONY", M. LESSARD L.TÉE. REPÈTE CETTE FORMIDABLE EXPÉRIENCE. D'ICI LE 8 FÉVRIER 1985, TOUT NOUVEAU PROPRIÉTAIRE D'UNE PONY A LA CHANCE DE GAGNER LE REMBOURSEMENT DE SON ACHAT. DE PLUS, PARMIS TOUS LES ACHÉTEURS, M. LESSARD L.TÉE. FERA LE TIRAGE DE 1 000 \$ EN ARGENT. TOUTS LES RÈGLEMENTS SONT DISPONIBLES CHEZ M. LESSARD L.TÉE.

Nicole Genois Charlesbourg

HYUNDAI

pony

A PARTIR DE 6 145\$

TRANSPORT ET PRÉPARATION EN SIÈGE

NOTRE CONCOURS CE SOIR À 21H.

POUR UNE PONY OPTÉZ POUR L'EXPÉRIENCE, L'HONNÉTÉTÉ, LE SERVICE, L'ACCUEIL LESSARD SUR TOUTE LA LIGNE

DEPUIS 38 ANS AU SERVICE DES AUTOMOBILISTES QUÉBÉCOIS
49, BOUL. ST-JOSEPH, QUÉBEC, Qc (418) 623-5471

Tout litige quant à la conduite et l'attribution du prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la règle des loteries et courses du Québec.



12 000 000 de lépreux à guérir

S.É. le Cardinal Paul-Émile Léger fonda en 1962 l'Institut Fame Pereo pour les lépreux afin d'aider ces malades qui forment un véritable peuple: environ douze millions de personnes encore aujourd'hui, dont cinq millions d'enfants. Depuis sa fondation, l'oeuvre a distribué près de 14 millions de dollars, pour venir en aide directement ou indirectement à plusieurs centaines de milliers de lépreux. Avec la collaboration de ses partenaires internationaux, l'Institut Fame Pereo pour les lépreux dépiste, soigne et guérit les malades, contribue à leur réinsertion sociale et soutient des programmes de recherche.

Faites parvenir vos dons à:

Institut Fame Pereo pour les lépreux
130, avenue de l'Épée
Outremont, H2V 3T2

L'Institut Fame Pereo pour les lépreux est une filiale de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger.

Montant \$ Prière de joindre les dons sous forme de chèque ou mandat

M. Mme Mile

Rue App.

Ville Province Code Postal

Je désire un reçu pour fins d'impôt Oui Non

CLINIQUE D'ARTICLES D'ÉCRITURE



D'abord une maison de service. Le Spécialiste du Stylo Inc. répare, depuis 35 ans, les instruments d'écriture de toutes sortes: plumes à encre, stylos à bille, porte-mines, etc. et depuis quelques années, nous sommes autorisés à préparer les calculatrices Canon.

Notre technicien vous attend à PLACE LAURIER

pour évaluer et réparer immédiatement, sur place si possible, vos outils de travail.

- les 7 et 8 février, de midi à 21 heures
- le samedi 9 février, de midi à 17 heures

Le Spécialiste du Stylo Inc.

"Tout près de vous"

Papeteries: Centre-ville et Place Fleur de Lys, Québec
Boutiques: Mail Centre-ville, Québec et Place Laurier, Ste-Foy



Emue, heureuse, la nouvelle reine du Carnaval reçoit la chaude accolade de Bonhomme.

Isabelle, de Montcalm Québec couronne sa 31^e reine

«Quand j'ai entendu nommer Montcalm pour une cinquième fois, j'ai senti un choc... on aurait dit que le cœur voulait m'éclater!» de s'écrier Isabelle Drouin, duchesse de Montcalm, aussitôt après que le président Me Léopold Fournier soit accouru près du baril pour annoncer le nom de la 31^e reine du Carnaval de Québec.



par
François ROY
AU
CARNAVAL

Jusqu'à ce moment, entre 3,000 et 4,000 carnavaloux appartenant à la plupart des sept duchés sautillaient, dansaient et frappaient des mains pour deux raisons: un froid sibérien, humide et transperçant s'acharnant sur chacun et aussi l'anxiété, la hâte de voir s'allumer le plus rapidement

possible les cinq lumières déterminantes au-dessus de leur duchesse préférée.

La toute première capsule, tirée par Bonhomme, avait favorisé Montcalm qui avait 38 chances et fut suivie par la 6^e, la 8^e, la 15^e et enfin la 16^e. La duchesse Brigitte Guillot de Montmorency, qui jusque là avec 35 capsules avait elle aussi recueilli 4 chances, fut sur le point de défaillir quand on annonça la première lettre...M.

Marie-France Paquet, duchesse de Frontenac, avec 40 chances, a fait briller deux lumières, tout comme Lise Isabel, duchesse de Cartier, qui avait 34 capsules dans le baril. Danielle Desbiens, duchesse de Lévy, Lise Alain, duchesse de Champlain et Jo-Ann Vachon, duchesse de Laval, en récoltèrent une chacune.

Des larmes...

Danielle et Brigitte ont éclaté en

larmes, mais se sont précipitées également pour féliciter leur compagne que Bonhomme venait d'accompagner vers son trône, où la reine du 30^e, Marie-Claude Bernier, de Champlain, lui déposa la couronne sur la tête. Il y eut un mouvement de foule mais de commenter des bénévoles de Frontenac... que voulez-vous, il nous fallait une reine...

Pendant que crépitaient les gerbes lumineuses des feux d'artifice, les gens dansaient tandis que les duchesses, la reine et Bonhomme s'apprêtaient à se rendre à la soirée de la reine au Centre municipal des congrès. C'est le ministre du Tourisme, Marcel Léger, qui avait été invité à illuminer auparavant les tourelles du palais de neige, riant de blancheur. Les artistes Edith Butler, Gérard Lenormand, Violaine Corradi et Robert Leroux avaient été chaudement applaudis par la foule à leur présentation.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Le mercure n'a pu faire disparaître le sourire de ce travailleur bénévole du Carnaval chaudement emmitouillé qui était chargé de conduire les duchesses à la soirée de la reine.



Les carnavaloux sautillaient et dansaient pour deux raisons: pour se réchauffer si le caribou ne suffisait pas et de hâte pour voir les cinq lumières s'allumer au-dessus de leur duchesse préférée.

Le ministre Tierney prendra la tête de la délégation du Maine

«Pour garder vivante la flamme de l'amitié Canada-Maine, c'est M. James E. Tierney, ministre de la Justice pour l'Etat du Maine, qui a accepté de prendre la tête de cette délégation lors de sa venue au Carnaval de Québec durant la fin de semaine du 16 février», annonçait le coordonnateur des affaires Maine-Canada, M. Roland D. Landry, qui organise cette caravane depuis plusieurs années, ajoutant que M. Tierney apporterait par la même occasion ses souhaits au premier ministre de même qu'au maire Jean Pelletier.

«Ce sera notre cinquième année de participation au Carnaval, et cette fois les gens du Maine viendront offrir 2,000 repas à l'occasion du Maine Chicken BBQ le samedi 16 février, dans l'immense salle du Centre municipal des congrès. C'est notre façon de resserrer les liens de bon voisinage entre nos deux peuples», ajoutait Landry.

Celui-ci, accompagné de son secrétaire Willie Morin, assurait que c'est une longue file de près de 30 autobus et de plusieurs dizaines d'au-

tomobiles qui s'amèneront dans la capitale pour cette dernière grande fin de semaine du 31^e Carnaval. «Nous aurons aussi des camions qui vont transporter les 2,000 poulets qui seront rôtis sur d'énormes grils à charbon de bois à l'extérieur. Un camion-remorque a été spécialement modifié pour y faire chauffer les énormes chaudrons de soupe aux palourdes, les pommes de terre, les légumes et les tartes aux pommes tous des produits du Maine».

Déjà 5 ans...

Le coordonnateur rappelait que la première année de sa participation au Carnaval en 1980, la délégation du Maine n'avait servi qu'une couple de centaines de repas composés de palourdes, salade de homard et gâteaux de bleuets. «L'an

passé c'est près de 1,500 repas que nous avons servi au Centre des congrès et nous avons dû refuser près de 500 carnavaloux». Le repas sera servi à partir de 11h jusqu'à 14h dans la salle pouvant recevoir environ 800 personnes c'est dire qu'il y aura probablement trois services. Le populaire groupe folklorique du Maine «C'est si bon» sera de la fête et le soir vers 22h30 il animera Place du palais de même que le dimanche après-midi à 14h.

«Nous aurons d'autres personnalités avec nous et pour le défilé, le Maine y a délégué le corps de 85 musiciens appelé Maine Marching Ambassadors. Plusieurs représentants des médias, cinéastes etc. nous accompagneront également», concluait Landry.

elle et lui
LE MAGAZINE DU COUPLE D'AUJOURD'HUI
Désirs, sentiments, Vie à deux, psychologie, Sexualité, voyages et davantage... A SE PROCURER CHAQUE MOIS!

AVIS DE CONVOCATION
Avis est par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Populaire de Villeneuve se tiendra le 25 février 1985 à 20h00 au sous-sol de l'église St-Thomas de Villeneuve.
Veuillez noter que, lors des élections, une candidature ne pourra être proposée que si un préavis signé par un membre et contresigné par le candidat, en a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la caisse.
Tous les membres sont cordialement invités à y participer.
Localité de Beauport Conrad Desrosiers
Date 7 février 1985 Secrétaire

caisse populaire de montmorency
AVIS DE CONVOCATION
Avis est par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Populaire de Montmorency se tiendra le 24 février 1985 à treize heures trente, au Centre communautaire des Chutes 4054, boulevard Ste-Anne, Montmorency (Beauport) Québec.
Veuillez noter que, lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contresigné par le candidat, en a été donné dans les délais et selon les règlements affichés à la Caisse.
Tous les membres sont cordialement invités à participer à l'assemblée.
Beauport, le 5 février 1985.
Fernand Vézina
Secrétaire

L'INCENDIE DU 2 FEVRIER A BERNIERES
Samedi dernier, en moins de temps qu'il en faut pour le dire, parents, amis, concitoyens de Bernières et de Saint-Nicolas, nous ont manifesté leur soutien. Cela a pris la forme d'une aide inestimable pour sauver et reloger l'essentiel de notre troupeau laitier, à la suite de l'incendie de notre grange-étable.
Quoi d'autre que de leur exprimer notre gratitude par un sincère MERCI.
Monique Gingras-Filteau
Jean Filteau

L'ALCOOL un problème dans ta vie? le Père Paul Aquin s.j. veut t'aider
(514) 229-3426
Grand Elan
MONT-ROLLAND, P.Q.
JQR 160
C.P. 119

Les ateliers de langues
COURS DU SOIR
2 soirées par semaine
Allemand - Anglais - Espagnol - Italien
Français écrit au travail
Pour secrétaires et agents de bureau qui veulent améliorer leur français.
COURS DU JOUR
Anglais et Espagnol
2 demi-journées par semaine
Niveaux: Élémentaire, Intermédiaire, Avancé
Méthodes: Audio-visuelles ou audio-orales selon les niveaux
Inscription: Du 11 au 15 février 1985
De 8h30 à 16h00 et de 19h00 à 21h00
Toutes les inscriptions se font au secrétariat
Début des cours du soir: 18 février 1985
Début des cours du jour: 25 février 1985.

UN MOIS EN ANGLAIS au NEW HAMPSHIRE
pour personnes adultes, nombre limité
Réservez votre place
Dates: 7 juillet au 3 août 1985 Prix: 1 400\$
Programme offert en collaboration avec le service de l'éducation permanente de l'Université du New Hampshire à Durham (près de Hampton Beach)
Logement et pension, Chambres individuelles ou doubles sur le campus, 3 repas quotidiens à la cantine, du dimanche soir au vendredi soir.
Cours le matin, activités en après-midi et soirs, 500 h de pratique des sports, proximité des plages, excursions en train de semaine dont une tournée guidée à Boston.
Inscription: avant le 17 mai 1985.

Les ateliers de langues
Collège Saint-Charles-Garnier
1150, St-Cyrille ouest, Québec, Qué. G1S 1V7
Tél.: 681-0107, postes 46 ou 47

Vol qualifié à Val-Bélair

◆ Une septuagénaire de Val-Bélair a été dépouillée d'une somme d'environ \$1,000, hier, dans son domicile de la rue de l'Église. Elle n'a été ni blessée ni molestée.

par Lucien LATULIPPE

Le vol qualifié est survenu vers 9h du matin et il est l'oeuvre de deux individus qui portaient cagoule et qui étaient armés d'un revolver.

La Sûreté du Québec mène l'enquête et elle précise que la plaignante, âgée de 76 ans, n'avait pas résisté à ses agresseurs qui ont fouillé partout dans la maison pour trouver le butin désiré.

La SQ fait aussi enquête pour éclaircir le hold-up qui a eu lieu, vers 22h15, mercredi, au dépanneur J.-M. Gravel Enr., situé sur le boulevard Sainte-Anne, à Sainte-Anne-de-Beaupré. Portant un bas nylon sur la tête et armé d'un revolver, un individu aurait rafflé quelque \$1,000 et il s'est éloigné à pied.

De son côté, la police de Beauport cherche les deux individus qui ont dévalisé la Caisse populaire de Beauport, mercredi soir. Ces deux voleurs, un grand et un petit, seraient les auteurs de plusieurs hold-up à Beauport et aux alentours depuis quelques semaines.

Pour sa part, la police de Québec a dépêché plusieurs agents vers la Caisse populaire Les Saules, vers 17h30, hier, pour ratisser le secteur. Deux individus masqués venaient de dérober plusieurs milliers de dollars dans cette institution bancaire. Une quinzaine de clients ont été témoins du vol, mais personne n'a été molesté.

Arrêté pour désordre

Un citoyen de Roberval a été arrêté pour désordre, hier, à l'Assemblée nationale. Il s'est présenté au parlement et il aurait demandé à rencontrer le premier ministre. S'étant informés s'il avait pris rendez-vous, ce qui s'avéra négatif, les agents de sécurité lui auraient répondu que c'était impossible et ils l'ont prié de se retirer. Le Robervalois de 30 ans aurait été offusqué de ce refus et il se serait mis en colère. Des policiers de la ville ont été appelés et ils l'ont conduit à la centrale du paro Victoria. L'accusation de désordre a été portée devant la cour municipale et un examen psychiatrique a été ordonné. L'accusé doit revenir en cour, la semaine prochaine.

Incendie à Sept-Iles

Une mauvaise induction serait à l'origine de l'incendie qui a causé des dommages estimés à \$120,000 dans une maison de 45 logements portant le numéro civique 494 rue Franquelin, à Sept-Iles. Quelque 60 personnes ont été délogées, mais la police ne déplore aucun mort ni blessé.

Le feu a été aperçu vers 1h de la nuit, mercredi. Il aurait pris naissance dans le plafond du sous-sol et, par précaution, tous les locataires ont été priés de quitter les lieux. Le thermomètre marquait moins 28 degrés Celsius.

Les dommages par les flammes ont été limités à la chambre où se trouve l'entrée électrique, à la salle de lavage et à deux logements. Par contre, tout le reste de la maison de trois étages dont la construction remonte à 25 ans a subi des dégâts par l'eau ou la fumée.

Il va sans dire que le bâtiment qui mesure quelque 150 pieds par 90 a été rendu inhabitable. Un système de chauffage temporaire a été installé, dès mercredi, pour prévenir les avaries par le gel et les locataires devraient pouvoir réintégrer leur logis, graduellement. L'édifice appartient au Crédit immobilier qui a des succursales dans plusieurs villes du Québec.

D'autre part, le service des incendies de Sept-Iles a été appelé à combattre un incendie, mercredi soir, dans une roulotte sur la rue Des Geais. Les pertes sont d'environ \$5,000.

Prise d'otages à Montréal

◆ MONTREAL (d'après PC) — Un gardien de sécurité de 36 ans repose dans un état satisfaisant à l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc, après avoir été blessé légèrement lors d'une prise d'otages, survenue hier à son domicile de la rue Sainte-Famille à Montréal.

Vers 10h hier matin, la police de la Communauté urbaine de Montréal était appelée à se rendre à l'appartement 1109 du 3505 de la rue Sainte-Famille où, semblait-il, deux hommes en détenaient deux autres en otage.

Les circonstances qui entourent cette séquestration ne sont néanmoins pas des plus limpides. D'après la police, l'agent de sécurité aurait arrêté il y a quelque temps, dans l'exercice de ses fonctions, un ami de ses deux ravisseurs et aurait contribué par son témoignage à le faire condamner à 25 ans de pénitencier. Voulant venger leur copain, Réjean Fuette, âgé de 31 ans, et Daniel Coleman, âgé de 28 ans, ont décidé de prendre en otage le gardien de sécurité Robert-Guy Martin, âgé de 36 ans, et son beau-fils André Brisebois, âgé de 19 ans.

C'est là, selon la police, que les choses se compliquent. D'après les versions des victimes, les quatre hommes se connaissent. Les deux ravisseurs se sont présentés au domicile de l'agent de sécurité où ensemble ils auraient consommé de la boisson. Vers 5h du matin hier, Fuette et Coleman auraient exigé, sous la menace d'un couteau et d'une lampe de poche, \$200 de Robert-Guy Martin. Comme ce dernier n'avait pas cette somme, les deux ravisseurs lui auraient alors dit de leur donner ce qu'il avait. Martin leur aurait donné \$40 et les clés de son appartement.

Les deux ravisseurs s'en seraient alors pris à Martin en lui assénant un coup de lampe de poche à l'oeil gauche et en le poignardant au côté droit.

Tôt hier matin, les agresseurs ont demandé à Martin d'aller chercher de la bière et l'otage a sauté sur l'occasion pour alerter le concierge. Les policiers ont entrepris des négociations après avoir encerclé l'édifice et bloqué les rues voisines.

Les deux suspects se sont rendus environ deux heures plus tard. Ils seront accusés aujourd'hui de séquestration, de vol qualifié et d'avoir utilisé une arme.

Procès Lortie Mise en garde du juge sur l'opinion des psychiatres

◆ Les opinions émises par les psychiatres ne constituent pas une preuve, a précisé hier le juge Ivan Migneault au 12 jurés du procès de Denis Lortie. Les psychiatres ont fondé leurs diagnostics à partir d'entrevues avec Lortie. Les propos de ce dernier aux psychiatres constituent du oui-dire, estime le juge, et le oui-dire ne peut être accepté en preuve.

par Louise LEMIEUX

"La valeur de l'opinion d'un psychiatre peut être amoindrie si elle est fondée sur du oui-dire. Il faut se demander si cette opinion est fondée sur des faits prouvés ou non" a dit le juge.

Les psychiatres ont aussi fondé leurs opinions sur les cassettes vidéo et audio qui ont, elles, été mises en preuve. Mais le juge se demande jusqu'à quel point les diagnostics posés à partir de ces éléments mis en preuve n'ont pas été influencés par les conclusions fondées sur ce qui ne l'était pas.

Les propos de Lortie en entrevue avec les psychiatres rapportés par eux en cour constituent du oui-dire.

En matinée, le juge Migneault a expliqué aux sept femmes et cinq hommes du jury les conditions dans lesquelles un accusé peut être acquitté pour aliénation mentale. Le juge conti-

nue son adresse aujourd'hui, passant en revue les témoignages les plus importants entendus au cours des quatre semaines du procès du caporal Denis Lortie, accusé de trois meurtres à la suite de la fusillade du 8 mai à l'Assemblée nationale.

L'article 16 du code pénal

L'article 16 du code pénal canadien dit que "nul ne doit être déclaré coupable... alors qu'il était aliéné". Au sens de la loi, une personne est aliénée lorsqu'elle est atteinte d'une maladie mentale telle qu'elle est "incapable de juger de la nature et de la qualité d'un acte, qu'elle ne sait pas que cet acte est mauvais défendu par la loi. La preuve de cette aliénation doit être probante, a souligné le juge. Il n'est pas nécessaire de prouver l'aliénation hors de tout doute raisonnable. "Le degré de preuve de l'aliénation n'est pas aussi sévère" que celle nécessaire pour en arriver à un verdict de culpabilité d'un individu a expliqué le juge.

Le témoignage du Dr Mailloux

Pour le bénéfice des jurés, le juge Migneault a décortiqué le témoignage du premier psychiatre qui a témoigné pour la défense, le Dr Pierre Mailloux.

Ce psychiatre en était venu à la conclusion que Lortie souffrait de schizophrénie au moment des événements du 8 mai.

Le Dr Mailloux a tiré ses conclusions sur l'état mental de Lortie à partir de deux entrevues avec Lortie et des cassettes vidéo et audio des événements.

Les témoignages de Lortie lors des deux entrevues avec le psychiatre constituent du oui-dire. Les symptômes relevés par le psychiatre à la suite de ces entretiens ne constituent donc pas de la preuve. "C'est une erreur en droit que de considérer les propos du Dr Mailloux comme étant prouvés parce qu'il n'y a pas de preuve des symptômes qu'il décrit et vous devez baser votre décision sur des faits mis en preuve" a dit le juge.

Et des conclusions tirées par le psychiatre à partir des éléments mis en preuve — les cassettes — le juge dit: "Dans quel mesure le diagnostic basé sur des faits non prouvés n'a-t-il pas influencé l'opinion du Dr Mailloux sur le diagnostic fondé sur des faits prouvés?"

Quatre verdicts possibles

Il y a quatre verdicts possibles, a expliqué le juge.



Le juge Yvan MIGNAULT

Les 12 jurés peuvent déclarer Denis Lortie non coupable des trois meurtres à cause de son aliénation mentale. Ils peuvent aussi le trouver coupable de meurtre avec préméditation, de meurtre sans préméditation ou d'homicide involontaire. Un verdict de culpabilité de meurtre prémédité entraîne une peine automatique de 25 ans de prison. Un accusé trouvé coupable de meurtre sans préméditation écope d'un minimum de 10 ans de pénitencier, tandis que la sentence dévolue à l'accusation d'homicide involontaire varie de 0 à 25 ans d'emprisonnement. Acquitté pour cause d'aliénation mentale, Denis Lortie serait interné dans une institution psychiatrique pour une période indéterminée jusqu'au bon vouloir du lieutenant-gouverneur.

VENTE AU RABAIS SUR LES VETEMENTS D'HIVER chez Woolco

Rabais jusqu'à 60%* sur des vêtements d'hiver pour dames et enfants

une sélection de bijoux

une sélection de fil, de tissus et de nécessaires d'artisanat

une sélection de jouets et d'équipements de hockey

Rabais jusqu'à 40%* sur une sélection de canapés et de fauteuils, d'éléments muraux et de mobiliers de cuisine

* Sur les prix courants

<p>5401, boul. des Galeries Québec, Québec Les galeries de la capitale lundi-mardi-mercredi: 9h30 à 17h30, jeudi-vendredi: 9h30 à 21h, samedi: 9h à 17h</p>	<p>2960, boul. Ste-Anne Giffard, Québec LES GALERIES STE-ANNE lundi-mardi-mercredi: 9h à 17h30, jeudi-vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h à 17h</p>	<p>20 est, ch. Trans-Canada Lévis, Québec Les Galeries Chagnon lundi-mardi-mercredi: 9h à 17h30, jeudi-vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h à 17h</p>
---	--	---

QUÉBEC ET LES RÉGIONS

Centrale d'Hydro-Québec au lac Robertson

Les autochtones tiennent à leur territoire...

♦ SEPT-ÎLES — Il n'est pas question qu'Hydro Québec construise une centrale hydro-électrique au lac Robertson tant et aussi longtemps que la question des droits territoriaux des Montagnais n'aura pas été réglée.

par Marc ST-PIERRE
(du bureau du Soleil)

C'est là la ferme position exprimée par le Conseil attikamek-montagnais devant les commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), hier, à Sept-Îles.

Il s'agissait pour le BAPE, qui a siégé deux jours à Sept-Îles, d'entendre les points de vue relatifs au

projet d'Hydro de construire une centrale de 21 mégawatts au lac Robertson pour desservir la Basse-Côte-Nord encoré en 1985 à l'heure des groupes diesels.

"Les récentes discussions constitutionnelles ont reconnu aux autochtones du Canada des droits en tant que premiers occupants du pays. De même, les gouvernements du Canada et du Québec ont reconnu aux Attikameks et aux Montagnais des droits qui restent à définir par des ententes tripartites. Pourquoi Hydro Québec préjuge-t-elle des ententes à venir et limite-t-elle dans ses textes (relatifs au projet Robertson) nos droits à des droits de chasse, pêche et piégeage?" s'est interrogé Gaston McKenzie, président du CAM.

"Qui gouverne le Québec? Est-ce le gouvernement ou Hydro? s'est en outre demandé le leader montagnais. C'est ça que les autochtones veulent comprendre."

Pour le CAM, il ne fait pas de doute qu'Hydro s'enlignait dans le projet Robertson comme elle l'avait fait naguère à la Baie James, c'est-à-dire qu'elle envisageait d'entreprendre des travaux de construction sur un territoire qui ne lui appartient pas avant qu'une entente n'ait été conclue avec les propriétaires.

"Cette erreur, a rappelé M. McKenzie, avait amené Hydro Québec devant les tribunaux."

Ce sont bien davantage des ennuis que des retombées positives

de la lutte des Montagnais de la Côte-Nord. S'il le faut, il y aura une période supplémentaire."

... et demanderont justice

♦ SEPT-ÎLES — Si le conseil des ministres donne le feu vert à Hydro Québec pour le projet Robertson sans tenir compte de nos droits, nous demanderons justice aux tribunaux.

par Marc ST-PIERRE
(du bureau du Soleil)

C'est en substance ce qu'a indiqué le vice-président du Conseil attikamek-montagnais pour la Basse-Côte-Nord, Edmond Malec, à l'issue des audiences du BAPE, hier à Sept-Îles.

"Il y a trois périodes dans une partie de hockey, a dit M. Malec en

Pour Paul-Émile Fontaine, un ancien chef de la bande Maloténam-Sept-Îles, les interventions d'Hydro Québec sont du même ordre que celles des grandes compagnies venues naguère s'implanter en Côte-Nord.

Ce comportement, c'est notamment d'exploiter ce qui appartient aux Amérindiens, de créer des emplois pour les blancs et, en fin de compte, de détruire le territoire. Finalement, il ne reste rien aux autochtones, a-t-il dit.

situant la lutte des Montagnais de la Côte-Nord. S'il le faut, il y aura une période supplémentaire."

Le président du CAM, Gaston McKenzie, a affirmé de son côté que les autochtones "iront jusqu'au bout pour faire reconnaître leurs droits".

Le projet du lac Robertson, Mistawashipi en langue montagnaise, est le premier développement envisagé par Hydro en Basse-Côte-Nord, région à fort potentiel hydro-électrique.

De fait, le CAM estime que le territoire où Hydro envisage de construire la centrale Robertson fait partie intégrante de l'ensemble des territoires ancestraux autochtones pour lesquels un processus de revendication globale a été entamé en avril 1979.

La position du CAM a toujours

été de ne pas négocier avec les promoteurs de projets mais directement avec le gouvernement québécois — "Nous négocions avec les patrons, pas les subalternes", dira Edmond Malec. Au cours des audiences du BAPE, le CAM a toutefois dit s'inquiéter du fait que justement le gouvernement n'a pas cru bon d'amorcer des négociations à ce sujet ni de faire avancer toute la question des droits territoriaux des Attikameks et des Montagnais de façon globale.

Des négociations ont été naguère entamées avec le gouvernement québécois mais sans jamais aboutir. Elles sont pour l'heure suspendues.

Elles pourraient mener, éventuellement, par exemple, à un type de règlement tel qu'il en est intervenu à la Baie James.

Avec certaines modifications, le Tortillard reprendra sa route

♦ LA MALBAIE — Laurent reprendra la route l'été prochain

avec certaines modifications susceptibles d'améliorer le fonctionnement du train récréatif. Le modèle du convoi de 700 personnes sera de nouveau retenu et il est prématuré pour l'instant de se prononcer sur une autre hypothèse d'avenir sans avoir entrepris une étude approfondie de la formule actuelle.

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

Le vice-président du Tortillard du Saint-Laurent, M. Jean Leblond, a fait cette dé-

claration à la suite de la parution dans LE SOLEIL la semaine dernière d'une proposition de l'Association touristique de Charlevoix concernant l'utilisation de petits trains auto-propulsés plutôt que celle d'un convoi de masse.

Pour M. Leblond, le succès remporté par le Tortillard en 1984 représente l'occasion de faire l'étude et l'analyse d'une implantation à long terme du Train-Québec-Charlevoix, "sous des formes à définir à la suite d'études sérieuses par les ministères concernés et en utilisant un deuxième et dernier Tortillard analogue à l'an dernier comme laboratoire d'expérimentation.

Le vice-président rappelle que le Tortillard est une corporation à but non lucratif et que des membres de l'association touristique siègent sur son conseil d'administration. Ils ne sont toutefois pas nommés ni délégués par l'ATC, "on connaît trop les succès entraînés par des conseils de "contrôle" plutôt

que des conseils "d'action", dit-il.

La proposition de l'ATC est jugée intéressante mais les responsables du Tortillard préfèrent utiliser la formule de l'an dernier comme laboratoire d'essais, "il n'y a pas d'opposition sérieuse de l'ATC au Tortillard mais bien une série de suggestions qui s'apparentent plus aux conclusions d'une recherche sérieuse dont on aurait tort d'imaginer qu'elle ait été faite déjà", souligne M. Leblond.

Pas d'opposition à l'accueil

Dans une mise au point, un groupe d'administrateurs de l'association touristique déclarent que l'article publié dans LE SOLEIL est teinté d'une agressivité qui n'est pas conforme à l'esprit du document adopté par le conseil d'administration de l'organisation, "nous tenons à faire savoir qu'il y a dans Charlevoix un grand nombre de responsables touristiques qui veulent développer un service qui soit à l'avantage autant de la capitale que de notre région", mentionnent-ils.

APPEL D'OFFRES

PROJET: AGRANDISSEMENT ET TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE MGR SIROIS À CAP ST-IGNACE

PROPRIÉTAIRE: COMMISSION SCOLAIRE DE MONTMAGNY 157, rue St-Louis Montmagny, Qué. G5V 1N5

ARCHITECTES: CHARLES CASGRAIN ET ALFRED PELLETIER ARCHITECTES 46, rue de la Cour — C.P. 275 Rivière-du-Loup G5R 3Y8

INGÉNIEURS STRUCTURE: DESPRES, LANDRY & ASSOCIÉS 25, avenue de la Fabrique Montmagny, Qué. G5V 2J2

INGÉNIEURS MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ: GILBERT, BOURASSA, GAGNE, MORIN & ASS. 2700, boulevard Laurier — ch. 504 Québec, Qué. G1V 2L8

La Commission scolaire de Montmagny, propriétaire, demande des soumissionnaires pour l'agrandissement et la transformation de l'école Mgr Sirois à Cap St-Ignace.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte, contre un dépôt de cent dollars (100\$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de cent cinquante mille dollars (150 000\$) à l'ordre du propriétaire, la Commission scolaire de Montmagny, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues à la Commission scolaire de Montmagny jusqu'à 14:00 heures, heure en vigueur localement, le sixième jour du mois de mars 1985 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, c.A-6, r.29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Jean-Pierre Després
Directeur général

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC AVIS DE CONVOCATION

Par décision du Conseil d'administration avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec aura lieu à Montréal, en l'Hôtel Reine Elizabeth, le 21 (9h le matin) février 1985.

LE SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marcel Gingras

DONNE A MONTREAL, ce 24e jour d'octobre 1984

OFFREZ-LUI
UN PHILISHAVE

♥♥♥
ET RECEVEZ
10\$
♥♥♥

UNE PETITE MERVEILLE POUR VIVRE EN DOUCEUR



La technologie avant-gardiste de Philishave a déjà fait ses preuves! Le système rotatif unique soulève le poil avant de le raser de très, très près... Une vraie petite merveille!

REMBOURSEMENT DE 10\$

Achetez un Philishave HP 1606 ou un nécessaire de beauté HP 2124 de marque Philips entre le 15 janvier et le 14 février 1985 et Philips vous remboursera 10\$. Si vous achetez les deux modèles durant la même période, Philips vous remboursera 20\$. Il suffit de remplir correctement le bon suivant et de l'envoyer à l'adresse indiquée.

Note: Vous devez nous faire parvenir votre facture à titre de preuve d'achat. Nous vous la remettrons sous peu. Cette offre est valide au Canada seulement. Veuillez allouer 4 à 6 semaines pour la livraison. Toute demande de remboursement doit être faite avant le 15 mars 1985.

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
PROVINCE _____ CODE POSTAL _____
ENVOYEZ A HERBERT A WATTS LIMITED, C.P. 8124, STATION 'A', TORONTO, ONTARIO M5W 1H1

PHILIPS



L'avenir du Provigo des Galeries Chagnon est très incertain

♦ LEVIS — Une rumeur de plus en plus persistante, voulant que le marché Provigo des Galeries Chagnon,

après-midi, par le vice-président aux opérations de Provigo à Montréal, M. Yvan Bussièrès.

par Gilles PEPIN
(du bureau du Soleil)

à Lévis, ferme dans un avenir très proche, a été démentie, hier

2e publication.

Prenez avis que Fernand Fortier, 193, Boutin, St-Fabien-de-Panet "Panet" (Montmagny) G0R 2J0 titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-503405-002 pour la région 03 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de Yvan Bélanger, 41, rang 3, St-Adalbert (L'Islet) G0R 2M0.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charrest est, Québec G1K 7W5

Joint au téléphone par LE SOLEIL, M. Bussièrès a cependant admis qu'une discussion sérieuse se poursuit au sujet de l'avenir de ce magasin. Il a aussi déclaré qu'une décision finale sera prise d'ici un couple de mois, tout au plus.

Nous avons eu de la difficulté à joindre un porte-parole autorisé à faire une déclaration. Ni le gérant local ni le représentant syndical

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la Compagnie DESSINOGRAPH INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Benoit Cantin
sec.-trés.

n'ont voulu parler. Les employés étaient plutôt pessimistes, pendant qu'à Montréal les autorités de Provigo tenaient une longue réunion.

L'avenir de ce magasin d'alimentation est incertain depuis plusieurs mois déjà. Le bail arrive à échéance et une décision ne peut plus tarder.

Super Carnaval est établi juste à côté du centre commercial des Galeries Chagnon, depuis le 23 novembre 1983. Les affaires au Provigo, qui allaient déjà en diminuant depuis la disparition de la bannière de Dominion, ont continué à chuter et sont même passées en dessous du seuil de rentabilité depuis un bon bout de temps. Le nombre d'employés y est passé de 100 à 50, ces quatre dernières années.

Depuis quelques mois, il est question que ce Provigo soit transformé et porte désormais la bannière Héritage. Le projet ne semble pas abandonné. Si ce magasin ferme, ce sera la quatrième fermeture de marchés d'alimentation à grande surface à Lévis et Lauzon, en l'espace d'une quinzaine de mois: un Métro sur la rue Saint-Georges, un autre Métro à Lauzon puis le Cooprix qui a fait faillite, en mai 1984.

Une certaine d'emplois permanents et à temps partiel ont ainsi été perdus, jusqu'à maintenant. S'il faut éventuellement ajouter 50 chômeurs de Provigo, on arrivera au total des effectifs de 150 personnes qu'emploie Super Carnaval à Lévis, où ce grand magasin s'est déjà accaparé 50 pour 100 de tout le marché dans le secteur de l'alimentation.

ville de
SAINTE-FOY
appel d'offres

Des soumissions sont demandées pour la fourniture de permanganate de potassium (KMnO4) pour 1985.

Les formules de soumissions et le cahier de charges sont disponibles au service de l'Approvisionnement et de l'Équipement, 715, rue De Lestre, Sainte-Foy, Québec, G1V 4E1, et ce à compter de 10:00 hres, vendredi, le 8 février 1985.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la division "Archives", jusqu'à 14:30 hres, le lundi 18 février 1985.

L'ouverture se fait à la Salle du Conseil à 15:00 hres le même jour.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 5 février 1985

JOHANNE GAUTHIER,
assistant-greffier de la Ville

J'ai tout ce qu'il faut
pour
partir en voyage!
Parce que...

MOI, JE LIS
LE SOLEIL
TOUS LES MATINS
MÊME LE DIMANCHE

abonnement:
647-3333

avis public

Gouvernement du Québec
Ministère
des Transports

CONSULTATION SUR LE PROJET D'ABROGATION DU RÈGLEMENT SUR LA LOCATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES

Dans le cadre d'une politique d'allègement réglementaire, le ministère des Transports se propose d'abroger le Règlement sur la location de véhicules automobiles (c.T-12, r. 10).

Cette modification réglementaire aurait pour effet d'éliminer l'obligation d'obtenir un permis de la Commission des transports du Québec pour faire de la location à court et à long terme de véhicules automobiles autres que des camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques tels que définis dans le Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques (c.T-12, r. 9).

Le principal objectif lors de l'adoption du Règlement sur la location de véhicules automobiles consistait à protéger le consommateur en matière de location automobile. Or, la Loi sur la protection du consommateur couvre déjà tous les contrats de biens et services. Il semble, en conséquence, que ce règlement ne soit plus utile.

Le ministère des Transports invite donc les différents organismes ou personnes intéressés à lui faire connaître leurs commentaires sur le sujet avant le 22 février 1985 à l'adresse suivante:

Ministère des Transports
Direction du transport routier des marchandises
22^e étage, 700, boul. Saint-Cyrille est,
Québec QC G1R 5H1

Québec

Ouverture possible de la maison d'hébergement de Sainte-Foy en avril

◆ La maison d'hébergement jeunesse Sainte-Foy, destinée à accueillir des jeunes filles en difficulté, pourrait enfin ouvrir ses portes en avril, dans une maison située sur le chemin des Quatre-Bourgeois, entre les rues Chanoine-Martin et Chanoine-Scott.

par Marie CAQUETTE

Selon le président de la corporation, Me Claude Gélinas, interrogé hier, le dossier progresse

rapidement; ainsi, du côté des voisins de la maison, une soirée de consultation a permis de répondre de façon satisfaisante aux interrogations (fort légitimes, de commenter M. Gélinas) des citoyens désireux de préserver le caractère résidentiel de l'endroit. Pas de problème de ce côté donc, contrairement à ce qui s'était passé dans la rue de la Colline.

Par ailleurs, la corporation a reçu l'assurance d'obtenir une subvention de démarrage qualifiée

d'"intéressante" de la part de la municipalité. Ce geste s'inscrit dans le virage socio-communautaire que veut prendre Sainte-Foy, sous l'impulsion du président de la commission des services aux citoyens, le conseiller Claude Allard. Selon Me Gélinas, M. Allard a été un artisan du "déblocage" du dossier de la maison des jeunes depuis janvier. Le président de la corporation se dit satisfait de la collaboration apportée par la ville à ce projet depuis le début de l'année 1985.



M. Michel RIVARD

Traitement des eaux: la CUQ indécise

◆ "On est à cheval entre des usines d'épuration à traitement secondaire et à traitement primaire", a dit, mercredi au SOLEIL, le président de la Communauté urbaine de Québec, M. Michel Rivard.

par Raymond GAGNE

Le président de la CUQ acceptait d'explicitier sa pensée en regard de l'annonce qu'il avait faite, la veille, voulant que la CUQ retardait de six ou sept mois son programme d'assainissement des eaux.

M. Rivard avait dit, mardi, que les études faites en juin et décembre 1984 en vue d'évaluer le degré de pollution des eaux usées de la CUQ présentaient des résultats inattendus ou tout au moins difficiles à croire.

Dans les faits, ces études conduites par la firme Aireautec, Sohier et Associés montraient à la surprise générale que la contamination des eaux était moins importante qu'on le pensait.

Impossible, s'est-on dit immédiatement au ministère de l'Environnement. Les résultats ne correspondent pas à ceux qui prévalent habituellement dans un milieu de population semblable à celle de la région de Québec.

A la CUQ, inquiétude. On tra-

vaille depuis des mois à préparer la réalisation éventuelle de deux usines à traitement secondaire, dispendieuses à ériger et à opérer. Budget prévu: \$225 millions. Se pourrait-il qu'on ait à mettre tout ça de côté pour se diriger maintenant vers le traitement primaire? Ce serait une aubaine pour sûr. Mais est-ce bien là la situation?

Décision est alors prise de refaire les prélèvements en juin et de voir si les nouvelles données qui seront accueillies confirmeront ou infirmeront celles qu'on a obtenues en 1984.

Il faut donc momentanément tout arrêter, les travaux d'ingénierie en cours, la préparation de l'étude d'impact et la consultation publique.

Ce n'est qu'à la suite des nouveaux prélèvements de juin 1985, c'est-à-dire possiblement en août, qu'on pourra à nouveau s'arrêter à la question de la capacité des usines et à celle du type de traitement.

Après, on reprendra le processus... et, assure le président Rivard, les ingénieurs vont tout faire pour reprendre le temps perdu.

Les citoyens ont la certitude, a encore dit M. Rivard, que l'étude d'impact sera complétée, qu'elle sera déposée tel que promis et que 60 jours après son dépôt elle donnera lieu à une audience publique.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom FRÉCHETTE
Tel.: 647-3361

Causeries

◆ Une causerie sur les violettes africaines, les gloxinias et les potées fleuries sera présentée à la réunion de la Société d'horticulture de l'île d'Orléans, lundi à 20h, à la salle communautaire de Saint-Laurent. Renseignements: 829-3604.

◆ Le peintre espagnol Jose Antonio Valverde traitera le sujet: "Processus de la créativité, motivation, symbole et création" à la rencontre du cercle Cervantes-Camoens, lundi à 20h30, à l'auditorium de la Bibliothèque de Québec, 350 rue Saint-Joseph est. Il y aura vernissage de photos de Vicente Llamazares. Détails: 661-0478.

◆ Urbain Blanchet parlera de George Sand et de Chopin lundi à 20h30, à la réunion du Club littéraire de Charlesbourg, au 5420-A, rue Villa-Saint-Vincent. Entrée libre. Renseignements: 628-2307.

◆ Le Dr Paul-Emile Poirier traitera du vieillissement de l'enfance à la vieillesse à la réunion des Femmes et Loisirs de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle à Sainte-Foy, lundi à 13h30, au centre communautaire, rue Biencourt. Détails: 653-8420.

◆ Le Comité Québec-Amérique centrale présentera la causerie: "Le mouvement coopératif guatémaltèque ou une alternative à la misère et à la soumission" lundi à 19h30, à Carrefour Tiers-Monde, 454 rue Caron. Renseignements: 647-5856.

◆ Le Dr Roland Albert définira le sujet: "Santé-nutrition: ce que votre balance ne vous dit pas" lundi à 19h30, à la polyvalente Neufchâtel, 3 avenue Chauveau. Réservation: 651-4906 ou 843-6425.

◆ Le centre Eckankar de Québec présentera la causerie: "Transcender le corps physique" lundi à 20h, au 833 avenue Marguerite-Bourgeoys. Entrée libre. Détails: 527-9701.

◆ Véronique Boutin, des Amis du jardin Van den Hende parlera du choix de l'achat de graines pour le potager lundi à 19h45, à la salle 3107 du pavillon Comtois. Renseignements: 656-3410.

◆ Une causerie sur l'aquarium marin sera présentée à la réunion de l'Association régionale des aquariophiles de Québec, lundi à 19h30, à l'Aquarium de Québec. Détails: 628-8026 (soir).

Céramique

Le Centre de céramique Myrand au 2130 rue La Somme à Sainte-Foy acceptera pour la cuisson des pièces réalisées à l'extérieur du centre jusqu'au 20 avril. Renseignements: 657-4007.

Croix-Rouge

◆ Des fonctionnaires du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, du Conseil exécutif et de l'Office des ressources humaines participeront à des collectes de sang pour la Croix-Rouge du 11 au 15 février, au Centre permanent, 325 rue de la Croix-Rouge.

◆ Une collecte de sang au bénéfice de la Croix-Rouge aura lieu lundi de 10h à 11h30 et de 13h à 16h, dans la salle de cours 9100 du Centre hospitalier de l'université Laval. Détails: 687-5062.

Exposition

Une exposition conjointe de batik, d'huiles et d'aquarelles aura lieu du 8 au 17 février, à la galerie d'art La Passerelle, 999 Place de Ville à Sainte-Foy. L'entrée sera libre.

Fonctionnaires

Le dîner mensuel des fonctionnaires à la retraite, région Québec-Est, aura lieu lundi à 11h30, au Club des employés civils, 650 avenue Laurier. Renseignements: 626-7718.

Langage

Le Centre communautaire et familial YMCA au 835 boulevard Saint-Cyrille ouest donnera des cours de langage gestuel à partir de lundi. Détails: 527-2518.

Concert

La Fanfare du Royal 22e Régiment présentera un concert ce soir à 20h, à la salle Marquette du collège Saint-Charles-Garnier, 945 rue Joffre. L'entrée sera libre.

Pastorale

L'École de formation religieuse et pastorale tient des rencontres de croissance pour couples sur le thème: "Au point d'eau" les dimanches à 19h30 jusqu'au 31 avril, à la Maison Jésus-Ouvrier, 475 boulevard Père-Lelièvre à Ville de Vanier. Détails: 683-2371.

Récréation

Les Danseries de Québec tiendront une soirée de danse et de musique traditionnelles québécoises demain à 21h, au Cercle des voyageurs, 225 rue Saint-Jean. Renseignements: 692-1724.

Sessions

Une session sur "L'expérience de libération intérieure" et une autre sur "Le chemin d'espérance" auront lieu de vendredi à dimanche, à la Maison Jésus-Ouvrier, 475 boulevard Père-Lelièvre à Ville de Vanier. Renseignements: 683-2371.

Un auditorium à l'école secondaire Le Campus?

SAINTE-FOY — Les parents, les élèves et les professeurs de l'école secondaire Le Campus à Sainte-Foy ont reçu l'assurance cette semaine, au conseil municipal, que leur demande d'équiper le complexe scolaire d'un auditorium serait intégrée au plan de développement des équipements culturels municipaux qui doit être soumis pour consultation en avril prochain. Le président de la commission des services aux citoyens, le conseiller Claude Allard, assurait les promoteurs du projet d'auditorium, présent en grand nombre lundi dernier dans la salle

du conseil, que leur demande était bien connue de la municipalité. Mené par Mme Claudette Beauhieu, vice-présidente du comité d'école à l'école Le Campus, le groupe exprimait sa déception de voir la municipalité payer sa dette envers la commission scolaire en ne favorisant que les sports. Selon le maire Lavoie, toutefois, jamais la Commission scolaire régionale Tilly n'a mentionné l'auditorium dans la liste de ses équipements manquants, lorsque la municipalité a voulu offrir de payer sa dette de \$2.5 millions de cette façon.

Détaxation des condos

SAINT-FOY — Le comité municipal chargé d'étudier les possibilités de détaxer les logements en copropriété doit entreprendre bientôt ses travaux. Aux membres actuels du comité, le conseiller Marcel Risi, le conseiller d'opposition Gilles Lavoie et un fonctionnaire municipal, s'ajoutera un représentant des quatre conseillers indépendants que compte le conseil municipal de Sainte-Foy. Les "indépendants" ont en effet réclamé d'être représentés au sein de ce comité, lors de la dernière réunion du conseil cette semaine, signe de l'intérêt énorme que soulève cette question à l'heure actuelle. L'échéancier modifié prévoit que le comité remette son rapport en juillet prochain.

Club RICHELIEU-QUEBEC



Monsieur Pierre Dubois, Ph.D. en psychologie industrielle est la conférencier invité du Club Richelieu Québec lors de son prochain déjeuner régulier, le lundi 11 février prochain à 12h00 au Château Frontenac. Monsieur Dubois est responsable du service de psychologie industrielle à la société Carson Bélanger Woods Gordon de Montréal. Sa causerie portera sur: "Les cercles de qualité dans l'entreprise". Les membres des clubs Richelieu de la région et leurs invités sont les bienvenus. Pour renseignements appeler Céline Gagnon à 524-5151 aux heures de bureau.

Message aux enseignants

LE JOURNAL QUOTIDIEN: instrument d'apprentissage



Une façon d'apprendre:

Nouvelle, originale, vivante, efficace, actuelle intéressante, divertissante, stimulante, agréable, enrichissante.

Nous vous proposons une façon originale de faciliter l'apprentissage de vos élèves, d'enrichir leurs connaissances générales, de développer leurs habiletés cognitives, de les intéresser au monde dans lequel ils doivent évoluer souvent sans bien le comprendre, de leur transmettre le désir d'apprendre et de leur permettre de devenir un jour des citoyens actifs, lucides et autonomes.

LE JOURNAL QUOTIDIEN,

une ressource pédagogique à découvrir!

Pour vous aider à utiliser ce "manuel du quotidien" dans votre enseignement, nous avons rédigé un guide contenant de nombreuses suggestions d'activités d'apprentissage à faire en classe avec vos élèves et cela aussi bien au primaire qu'au secondaire.

Pour recevoir le Guide du maître pour l'utilisation du JOURNAL EN CLASSE, complétez ce bon de commande et faites-le parvenir à:

LE SOLEIL
Service de relations publiques
Case Postale 2382
390, St-Vallier est
Québec, Qué.
G1K 7P5

Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: _____
Code postal: _____
Téléphone: _____

● Prix à l'unité: \$13.95 cinq exemplaires ou plus \$12.95
● Nombre d'exemplaires désirés: _____
 Montant total inclus.
 Ou envoi contre remboursement.
Faire le chèque ou mandat à l'ordre de: LE SOLEIL

OFFREZ-LUI LE NÉCESSAIRE DE BEAUTÉ PHILIPS ET RECEVEZ 10 \$

UNE PETITE MERVEILLE POUR VIVRE EN DOUCEUR

Le nécessaire de beauté Philips contient 10 accessoires pour les soins du corps et un rasoir électrique possédant une grille de conception conçue spécialement pour la femme.



REMBOURSEMENT DE 10 \$

Achetez un Philips HP 1606 ou un nécessaire de beauté HP 2124 de marque Philips entre le 15 janvier et le 14 février 1985 et Philips vous remboursera 10 \$. Si vous achetez les deux modèles durant la même période, Philips vous remboursera 20 \$. Il suffit de remplir correctement le bon suivant et de l'envoyer à l'adresse indiquée.

Note: Vous devez nous faire parvenir votre facture à titre de preuve d'achat. Nous vous la remettons sous peu. Cette offre est valide au Canada seulement. Veuillez allouer 4 à 6 semaines pour la livraison. Toute demande de remboursement doit être faite avant le 15 mars 1985.

NOM: _____
ADRESSE: _____
VILLE: _____
PROVINCE: _____ CODE POSTAL: _____
ENVOYEZ A: HERBERT A. WATTS LIMITED, C.P. 8124, STATION 'A', TORONTO, ONTARIO M5W 1H1



PHILIPS

Conseil de médiation chez Marine Industrie

Le syndicat dira s'il accepte de discuter aujourd'hui

Le syndicat des employés à taux horaire de Marine Industrie doit faire savoir aujourd'hui, vers 15h30, à l'issue d'une assemblée gé-

nérale spéciale, s'il accepte de participer aux discussions sur le renouvellement de sa convention collective à la suite de la décision

annoncée, mercredi, par le ministre Raynald Fréchette de créer un conseil de médiation dans ce conflit.

par André FORGUES

Avant de prendre une décision, les dirigeants syndicaux souhaitent rencontrer le ministre du Travail, M. Fréchette, ainsi que vérifier l'attitude que prendra le ministre fédéral des Approvisionnement et Services, M. Harvie Andre, devant les derniers développements.

M. Andre a fait savoir, cette semaine, qu'à cause de la grève qui dure depuis six mois à Marine Industrie de nouveaux appels d'offres seront lancés au tout début de la semaine prochaine pour les contrats de radoubs de deux destroyers qui avaient été accordés à Marine mais qui, à cause du conflit de travail, subissent un important retard.

Le président du syndicat, M. François Lamoureux, a réitéré, hier, la déception du syndicat devant le fait que celui qui agissait comme conciliateur depuis le début du conflit, M. Normand Gauthier, n'était pas membre du conseil de médiation mais agissait simplement comme personne-ressource dorénavant.

Cette mise à l'écart de M. Gauthier et le fait que les membres du conseil de médiation, MM. Marcel Guilbert, Raymond Désilets et Michel Ste-Marie soient des nouveaux venus dans le dossier et que nous ne

les connaissons pas, a dit en substance M. Lamoureux, nous incite à ne rien précipiter.

Du côté patronal, le directeur des relations publiques, M. Guy Sarrazin, a indiqué qu'aucune rencontre n'avait encore été convoquée par le conseil de médiation et a émis l'hypothèse que les membres du conseil attendaient que le syndicat arrête sa position avant de tenter de réunir les parties.

La direction de Marine est cependant demeurée en contact, hier, avec M. Normand Gauthier, précise M. Sarrazin.



Les travailleurs de Marine Industrie ont tenu plusieurs manifestations du genre, dans les rues de Sorel, depuis la déclenchement de leur grève, en août 1984.

Canettes: Ouellette ne reculera pas

"Tu peux écrire sans crainte de te tromper que, quoi qu'il arrive, le ministre ne changera pas d'idée."

Cette précision a été donnée, hier soir, au SOLEIL, par l'attaché de presse du ministre Adrien Ouellette, M. Pierre Perreault.

Au même moment, le ministre considérait s'il devait répondre affirmativement au groupe de détaillants en alimentation qui requiert depuis plusieurs jours et, en particulier, depuis mercredi, une rencontre avec M. Ouellette

et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron.

M. Ouellette a déjà précisé à deux reprises qu'il ne pouvait se plier à la demande des détaillants et leur garantir qu'un ou plusieurs systèmes de récupération des contenants uniservice (canette et bouteille) seront mis en fonction à compter du mois de juillet 1987.

Qu'il y ait donc rencontre ou pas, et s'il faut se fier au dire du représentant de M. Ouellette, la situation ne saurait changer, du moins du côté du ministre de l'Environnement.

Fini la pelle!
J'ai profité d'un bon rabais sur un souffleur à neige...
Parce que...
MOI, JE LIS LE SOLEIL TOUS LES MATINS MEME LE DIMANCHE

abonnement: 647-3333



VILLE DE TROIS-RIVIERES

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE PROPOSITIONS
DE DEVELOPPEMENT
DOCUMENT D'INVITATION
"PLACE DU MARCHÉ"**

Avis public est par les présentes donné que des propositions de développement pour la construction d'un ou de deux (2) bâtiments d'usage commercial dont le bâtiment principal du Marché sera d'une superficie d'environ 35.000 à 40.000 pieds carrés incluant un supermarché d'environ 6.500 pieds carrés et entre 20 et 30 boutiques spécialisées, sur les terrains situés le long de la rue St-Philippe entre les rues St-Georges et St-Roch, seront reçues de toutes sociétés, compagnies ou personnes intéressées à y construire, jusqu'à 15H00 le 15 mai 1985 et adresses comme suit:

VILLE DE TROIS-RIVIERES
1325 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
TROIS-RIVIERES (QUEBEC)
G9A 5H3
BUREAU DU GREFFIER

Une option sera accordée au proposant-adjudicataire qui désirerait construire un bâtiment d'environ 9.000 pieds carrés au coin des rues St-Georges et St-Philippe, côté nord. De plus, le proposant-adjudicataire aura la responsabilité de l'aménagement de la place, c'est-à-dire, du mail pour piétons sur la rue St-Philippe.

Ces documents devront parvenir au bureau du greffier sous enveloppe cachetée avec la mention "PROPOSITION DE DEVELOPPEMENT FAISANT SUITE AU DOCUMENT D'INVITATION: "PLACE DU MARCHÉ".

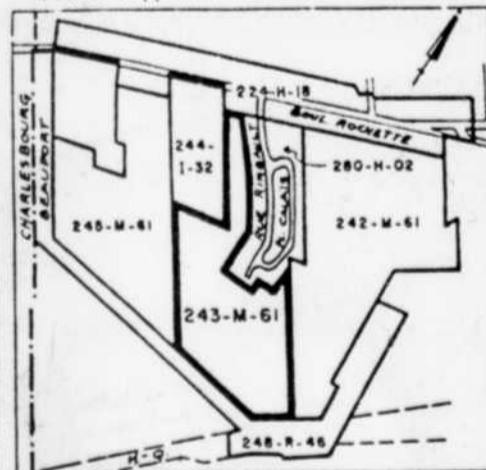
Tous les documents relatifs à la présente demande de proposition peuvent être obtenus au bureau du greffier de la ville de Trois-Rivières sur paiement d'une somme remboursable de vingt-cinq (25.000) dollars.

La Ville de Trois-Rivières n'est pas tenue d'accepter aucune des propositions de développement reçues et, les proposants ne pourront prétendre à aucune indemnité, ni contester pour quelque motif que ce soit, le choix de la Ville. De plus, les propositions de développement seront jugées au mérite, suivant les critères de sélection décrits au document d'invitation: "Place du Marché".

**VILLE DE
BEAUPORT
avis public**

Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé dans la zone 243-M-61, illustrée au croquis ci-dessous:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:
1°. Que, lors d'une assemblée tenue le 9 janvier 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 85-561 modifiant le plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 de manière à créer à même une partie de la zone 243-M-61, une zone 281-H-02 dans le but de permettre dans cette dernière zone, la réalisation d'un développement domiciliaire à faible densité.



2°. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés, qui sont majeurs et citoyens canadiens, à la date du 9 janvier 1985, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, peuvent demander que le règlement numéro 85-561 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi.

3°. Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes et aux fins de laquelle procédure, des personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures, les 18 et 19 février 1985, au bureau de la municipalité au 577, avenue Royale, Beauport.

4°. Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 85-561 fasse l'objet d'un scrutin est de un (1) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5°. Que toute personne, habile à voter sur ce règlement, peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

6°. Que le soussigné fera lecture du certificat requis par la loi, donnant le résultat du registre, le 19 février 1985, à dix-neuf (19) heures, dans la salle du conseil municipal située au 577, avenue Royale, Beauport.

Donné à Beauport, ce sixième jour du mois de février mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

Le Greffier de la Ville
(JACQUES SIMONEAU, o.m.a.)

**En tête
et
en fête!**

POUR LA 3^e ANNÉE DE SUITE, LES PETITES VOITURES LES PLUS POPULAIRES AU QUÉBEC, CE SONT LES FORD ESCORT ET MERCURY LYNX*.

Pour célébrer l'événement, les concessionnaires Ford et Mercury vous offrent un choix incroyable de Ford Escort et de Mercury Lynx 85. Il y en a de toutes les couleurs, de tous les modèles et de tous les prix. Faites vite votre choix! C'est le moment d'acheter l'une des voitures les mieux adaptées aux exigences des automobilistes québécois.

Vous verrez, ces voitures ont tout, absolument tout, pour provoquer le coup de foudre!
Le prix. Le prix le plus négociable présentement et l'un des meilleurs rapports qualité-prix, à l'année!
Toit ouvrant ou boîte-pont automatique sans supplément. À l'achat d'une Escort ou d'une Lynx 85 spécialement équipée, c'est toute une aubaine! Ces voitures spécialement équipées sont offertes en quantité limitée. Renseignez-vous au plus tôt chez le concessionnaire Ford ou Mercury de votre localité.

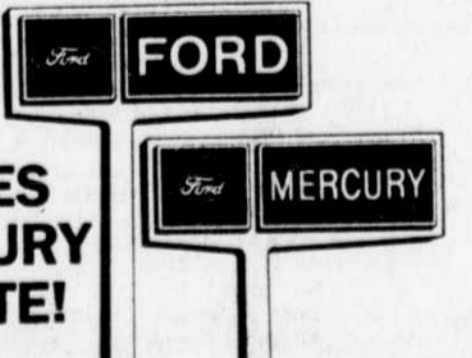
La traction avant. Quoi de mieux sur nos routes enneigées!
La direction à crémaillère. Précision et maniabilité superbes.
La suspension indépendante. Pour un agrément de conduite indéniable.
Le moteur de 1,6L (CVH) à grand rendement. Performant. Réputé. Économe.
Le diesel le plus économe. 4,3L/100 km**, qui dit mieux? Personne.
L'aérodynamique. Question de stabilité, d'économie de carburant et de style.

La construction Ford. Qui offre une qualité de construction purement et simplement impeccable? Les concessionnaires Ford et Mercury.
La garantie DURAGARDE. Un système de protection contre les perforations causées par la corrosion éprouvée depuis des années plus, une garantie des plus solides (5 ans, kilométrage illimité). Voilà ce que vous obtenez. Rien de moins.

La qualité, chez Ford, passe avant tout.



POUR LE CHOIX ET LES BAS PRIX, LES CONCESSIONNAIRES FORD ET MERCURY VIENNENT EN TÊTE. SOYEZ DE LA FÊTE!



* Selon les statistiques d'immatriculation 1982-1983-1984 fournies par R.L. Polk.
** D'après le Guide des cotes de consommation de carburant de Transports Canada, édition automne 1984, utilisant les méthodes d'essai approuvées de Transports Canada pour les Escort/Lynx équipés d'un moteur diesel de 2,0L et d'une boîte manuelle 5 vitesses. Vos résultats peuvent varier en raison de la route, de l'état du véhicule, du style de conduite et du temps.